



34 rue de l'Église 75 015 Paris
www.ruedelavenir.com

Programme
« Un réseau francilien pour des « Villes à vivre » »

Octobre 2012

1. Introduction

1.1 Brève présentation de l'association Rue de l'Avenir

Depuis sa création, en 1988, l'association Rue de l'Avenir milite pour « une ville plus sûre et plus agréable à vivre ». Pour qu'on passe d'une logique routière à une logique urbaine en favorisant la sécurité, la place et le confort des piétons et des cyclistes et en accordant une attention particulière pour les usagers les plus vulnérables.

Dans cette optique, Rue de l'Avenir se mobilise pour le développement de transports publics performants, pour la mise en place de zones 30, de zones de rencontre et d'espaces publics accessibles à tous, confortables et sûrs. Ses premières actions, ciblées sur la maîtrise de la circulation motorisée et la réduction des vitesses, concernaient surtout les abords des écoles. Elles se sont ensuite élargies aux quartiers d'habitation et d'activités urbaines et, aujourd'hui elles ambitionnent même l'instauration de la « Ville à 30 ».

L'association mène également des réflexions sur l'avenir de la ville, autour de thématiques comme celles de l'étalement urbain, la reconquête des espaces publics, le stationnement. Son mot d'ordre –« La rue...On partage ! »– est sous-tendu par une nécessité et même une urgence : il s'agit de contribuer à l'évolution des mentalités et aux changements des habitudes afin de ne plus donner la priorité à l'automobile, accepter un meilleur équilibre entre tous les usagers, privilégier la vie locale et le bien-être dans l'espace public.

Une association généraliste

Rue de l'Avenir occupe un champ d'action qui, jusque là, n'était pas occupé et dont la transversalité des objectifs signe l'originalité. Objectifs identifiés dès 1987 et qui, pour l'essentiel, visent à améliorer les conditions de vie en milieu urbain, mettre en œuvre un partage plus équilibré de l'espace public, prendre des initiatives afin de faire adopter des mesures de modération de la circulation et de la protection du cadre de vie urbain, favoriser la sécurité des usagers confrontés tous les jours à des risques d'accidents dans leurs déplacements, conduire une action éducative et pédagogique en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public et plus particulièrement vers les enfants et les jeunes en organisant leur participation (animation, information, activités...). En somme, préparer la ville de demain : une ville plus conviviale, plus sûre, plus économe en énergie et en consommation d'espaces naturels.

Les villes adhérentes en Ile de France : Aulnay-sous-Bois (93), Bezons (95), Issy-les-Moulineaux (92), Ivry-sur-Seine (94), Les Mureaux (78), Montreuil (93), Paris, Villecresnes (94)

Les principaux partenaires : La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), Le Club des Villes Cyclables, les Droits du Piéton, le GART, Voirie pour tous, le CERTU, la PEEP, la FCPE, l'ANACEJ....

infosrda@ruedelavenir.com

<http://www.ruedelavenir.com/>

1 2 L'action de la délégation Ile-de-France de Rue de l'Avenir

La délégation régionale Ile de France de la Rue de l'Avenir a depuis 2009 effectué un travail de formation, d'information et d'appel à projets :

En 2009 une session de formation était consacrée en octobre à la « modération de la circulation » et était suivie par 35 participants (élus, techniciens, responsables associatifs...)

En 2010 conformément à son programme la délégation régionale a mis en oeuvre les actions suivantes :

- Une rencontre régionale à PARIS le 16 février 2010 en partenariat avec le Club des Villes Cyclables sur le thème « **La mobilité au cœur des Ecoquartiers** » avec 100 personnes.
- Une rencontre régionale « **Ville à 30, Ville à vivre** » le 19 mai 2010 à Montreuil avec 120 personnes
- Des visites de terrain **Paris** (Zone 30, Zone de rencontre), **Aulnay 93** (accessibilité).
- Participation à la Commission accessibilité de Vivacités Ile de France
- Lancement en septembre 2010 du Concours « **La rue ...On partage!** » sur les 8 départements d'Ile de France qui a été organisé en 2010/2011, avec la collaboration de Vivacités Ile de France, grâce à la démarche « Projets citoyens » de la Région. Un bilan complet a été adressé à la Mission démocratie régionale le 14 décembre 2011.

En 2011 la priorité a été donnée à la bonne réalisation des différentes étapes du Concours « **La rue...On partage !** » avec la tenue de la première réunion du Jury le 10 février 2011. Celui-ci a retenu sur les 28 dossiers reçus 14 projets pour faire l'objet d'un accompagnement par un expert. Le 30 mai 2011 5 lauréats ont été distingués. L'exposition de l'ensemble des projets finalistes a eu lieu dans les locaux de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement de Paris

La délégation régionale a continué à diffuser l'information auprès des contacts départementaux sur les initiatives associatives en particulier à l'occasion du **lancement du manifeste Pour une ville à 30Km/h.**

Le **13 mai 2011** une **visite** des réalisations effectuées sur **la ville de BUC** dans les Yvelines a été organisée avec l'Association Vélo Buc et la mise en place **d'un groupe de travail sur le stationnement** par la Rue de l'Avenir au niveau national a permis d'organiser, après un déplacement à ROUEN le 28 avril 2011, une visite sur la problématique du stationnement à **Ivry le 28 juin 2011**. Ce groupe de travail a publié un document « **Espace public et stationnement** » en octobre 2011.

En 2012

- Une visite de la **Place de la République à Paris** « La république apaisée » s'est déroulée le 14 juin 2012
- L'exposition du Concours « La rue...On partage ! » a été mise en place d'une part du 27 mars au 6 avril 2012 à la Mairie du 11^{ème} et en Septembre 2012 dans les locaux de la Direction de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris
- Dans le cadre du programme objet de cette note « **Un réseau francilien pour des villes à vivre** » une visite de Fontainebleau, qui a adopté une limitation maximale de la vitesse à 30km/h en septembre, a été organisée le 11 octobre 2012.

Ces différentes actions qui regroupaient conformément à la pratique de notre association élus, techniciens et responsables associatifs ont permis de constituer :

- D'une part un fichier de bénévoles associatifs, d'experts professionnels (ingénieurs, techniciens, urbanistes, chargés d'études...) et d'élus travaillant avec des approches différentes (politique des déplacements, aménagement urbain, Agenda 21..).

- D'autre part un listing de contacts créé à la suite du Concours « La rue...On partage ! » comprenant des acteurs de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants), des responsables d'associations d'habitants, des animateurs de mouvements d'éducation à l'environnement urbain.

Un constat pouvait par ailleurs être fait à l'issue de ces actions : de nombreuses réalisations et innovations existaient en Ile-de-France mais étaient relativement peu connus d'un département à l'autre. Le projet présenté souhaite en conséquence favoriser la circulation de l'information, la connaissance des réalisations et pratiques intéressantes, les échanges et la réflexion collective en s'appuyant sur les acteurs identifiés lors des actions menés par Rue de l'Avenir. A cette fin une animation sera mise en place pour favoriser une interaction positive, une coopération puis une mutation sous la forme d'un réseau.

2. Le programme Un réseau francilien pour des « Villes à vivre »

2.1 Le contexte : les politiques en faveur de la mobilité durable et des modes actifs en Île-de-France

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) fixe les objectifs et le cadre de la politique de déplacements régionaux pour l'ensemble des modes de transport, d'ici 2020. **Le projet de PDUIF a été élaboré par le Stif et arrêté par le Conseil Régional lors de sa séance du 16 février 2012.**

Le document propose une stratégie autour de 9 grands défis, déclinés en 34 actions, qui permettront de répondre aux besoins de déplacements à l'horizon 2020, tout en réduisant de 20% les émissions de gaz à effet de serre, dont les défis 1, 3, 4 et 9

- Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs,
- Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements,
- Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo,
- Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

qui interpellent directement les questions de promotion des modes actifs et de partage multimodal de la voirie.

Le plan d'action régional pour une mobilité durable de la Région Île-de-France (PRMD)

A travers ce plan, la Région précise les niveaux et les conditions d'un accompagnement financier régional pour aider les partenaires maîtres d'ouvrage à programmer leurs interventions sur la prochaine décennie. Elle se positionne ainsi sur les projets et les domaines qu'elle considère comme relevant clairement de l'intérêt régional, dont notamment ceux en faveur des aménagements cyclables, de l'éco-mobilité et de la sécurité routière

<http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/deplacements-amenagement/le-pdu/le-plan-de-deplacements-urbains-dile-de-france/>

Les politiques départementales

Les conseils généraux d'Île-de-France développent, à travers leur compétence voirie, des politiques en faveur des modes actifs. Elles se traduisent notamment par des schémas directeurs d'itinéraires cyclables (SDIC) mais aussi par des démarches multimodales telles que le Plan de déplacements du Val-de-Marne

Les politiques locales

Les communes jouent, à travers leur compétence voirie mais aussi à travers l'exercice du pouvoir de police du maire, un rôle majeur dans les politiques en faveur des modes actifs. Responsables de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, PLU et ScoT, et des Plans Locaux de Déplacements (PLD) communes et EPCI peuvent promouvoir un développement urbain favorable aux modes actifs par des principes d'intensification urbaine et de conception renouvelée des quartiers.

Le rôle de l'Etat via la CoTITA Île-de-France

La Conférence Technique Interdépartementale sur les Transports et l'Aménagement (CoTITA) est un dispositif mis en place par l'Etat et l'Association des Départements de France (ADF). Les CoTITAs visent à développer une communauté technique publique locale et l'échange entre personnels techniques locaux de l'Etat et des collectivités.

La CoTITA Île-de-France a mis en place un Club Mobilités douces dont la mission est de favoriser les échanges entre les collectivités locales et les services de l'Etat intervenant dans le domaine des modes doux (marche, vélo, etc.), tant pour ce qui concerne les infrastructures que les services.

2.2 Les objectifs du programme

Le programme « **Un réseau francilien pour des villes à vivre** » a pour objectif général de poursuivre, par un programme pluriannuel, une démarche destinée, sur les thèmes de travail du programme 2012 de Rue de l'Avenir, à créer les conditions :

- d'une coopération entre acteurs repérés à la suite des différentes rencontres et visites,
- d'une mutation sous la forme d'un réseau des contacts récemment constitués et à faciliter la participation des nouveaux adhérents aux actions régionales.

Une politique de communication et de représentation sera mise en œuvre à l'échelle régionale, en complément, pour étayer la dynamique régionale que se propose de poursuivre la délégation régionale de Rue de l'Avenir.

Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'action de la délégation régionale de Rue de l'Avenir et a fait l'objet d'une inscription au Fonds Régional de Développement de la Vie Associative acceptée par la Commission permanente du Conseil Régional le 12 juillet 2012.

Le dossier présenté concerne une première phase de cette démarche qui a vocation à être menée sur plusieurs années.

2.3 Les moyens du programme

Afin de réaliser ces objectifs :

- Sera constitué un comité de liaison régional « Code de la Rue » afin qu'il devienne progressivement un centre de ressources et de formation sur les modes actifs de déplacement et le partage apaisé de l'espace public.
- Seront organisées en 2013 deux journées de formation.

- **Le comité de liaison régional « Code de la Rue »**

Objectifs

- 1°/ En lien avec les différents acteurs professionnels des organismes régionaux et les responsables bénévoles ou salariés des associations spécialisés repérer les pratiques ou les approches intéressantes dans ce domaine sur la région et organiser deux visites sur sites en suivant la démarche adoptée en 2010 et 2011
- 2°/ mettre les éléments d'information recueillis sous forme de fiches en vue d'une publication sur le site internet de l'association
- 3°/ constituer ou inventorier afin de les mettre à la disposition des relais locaux les supports pédagogiques sur le code de la rue et les modes actifs de déplacement adaptés à différents publics et en particulier aux jeunes de 11 à 15 ans.

A ce titre, il apparaîtrait important que des relations et, le cas échéant une articulation, puissent être établies entre le Club des circulations douces de la CoTITA et ce comité de liaison au regard de la convergence de leurs objectifs.

Démarche

Partenariat avec les services de l'Etat, des Conseils généraux, des villes pilotes en Ile de France et différents pôle de ressources (ARENE IDF, VIVACITES, IAU, CETE) et responsables associatifs pour constituer un comité de liaison pour :

- suivre les travaux d'inventaire ou de création de supports
- organiser deux visites sur site
- organiser une démarche de soutien aux actions de formation au sein des départements franciliens

Contenu

Son intitulé « Code de la rue » se réfère à la « démarche Code de la rue » mise à l'étude en 2006 par le gouvernement à la suite d'une proposition émanant du milieu associatif. A la suite de travaux marqués par une large concertation le décret du 30 juillet 2008 a édicté sur trois mesures. D'une part, l'édiction d'un principe général de prudence –le respect du plus faible par le plus fort– qui se traduit pour les piétons et les cyclistes par plus de sécurité et de confort. D'autre part, la création des « Zones de rencontre », un concept situé entre l'aire piétonne et la zone 30, qui renvoie à une nouvelle notion de l'espace urbain destinée à favoriser la convivialité de certains lieux. Enfin, l'instauration des doubles sens cyclables dans les zones 30 et les zones de rencontre. Il a été depuis complété par un décret de novembre 2010 concernant la sécurité des piétons.

Cette démarche Code de la rue pose la question d'un code véritablement adapté à la vie urbaine, pensé pour prendre en compte les usages multiples de la ville et mieux les faire respecter. Cette

démarche marque à l'évidence une rupture avec tout ce qui s'était fait dans ce domaine depuis des décennies, puisqu'on s'était toujours contenté d'apporter des retouches au texte d'origine, organisé pour et autour de l'automobile. Et même si tout le monde n'approuvait pas le projet d' « adapter la ville à la voiture », la fonction circulation motorisée n'avait cessé, jusqu'ici, d'être la référence. Cette fois, la norme s'élabore sur d'autres critères, avec une prise en compte de tous les usagers. L'enjeu de la démarche Code de la rue est donc global et dépasse son contenu normatif : il s'agit de repenser la ville –où vit aujourd'hui 80 % de la population française– en termes de convivialité et de qualité de vie.

Ainsi cette approche repris et élargie sous l'énoncé de « **Ville à vivre** » par la Rue de l'Avenir peut-elle sans doute recouvrir si l'on considère le contenu des politiques menées par plusieurs villes (Strasbourg, Rennes, Angers, Tours) :

- la reconquête de l'espace public et son partage plus équilibré en faveur des modes doux ou actifs en mettant en place dans les villes une politique de qualité pour des espaces publics valorisés, des zones 30, des zones de rencontre et des aires piétonnes
- un objectif de changement de paradigme en ce qui concerne la vitesse en ville le 30km/h devenant la règle et le 50km/h l'exception concernant certaines artères à l'aide en priorité d'une extension des zones 30km/h
- un développement de l'usage des transports collectifs, du vélo et de la marche avec, sur ce dernier point, une attention particulière pour les enfants et les personnes âgées.
- l'application des dispositions en matière d'accessibilité
- une pédagogie de la civilité et de la citoyenneté. Celle-ci ne se limite pas aux relations entre acteurs des différents modes de déplacement mais englobe comme à Tours différents aspects de la vie en ville (nuisances dues au bruit, relations de voisinage, propreté...).

L'enjeu sur le plan régional est de permettre d'élargir à des partenaires non spécialisés dans le domaine des déplacements ou de l'environnement urbain la culture Code de la rue.

Des choix devront être faits par le comité de liaison afin d'établir les sujets de son programme de travail, les lieux de réunion et établir l'inventaire des initiatives méritant de faire l'objet d'une fiche

Modalités concrètes

Il sera proposé lors de la première réunion en novembre 2012 de définir l'architecture des 3 réunions qui s'étaleront entre février 2013 et juin 2013.

Chaque réunion aura lieu dans un département différent avec accueil par une collectivité territoriale (Commune, Intercommunalité, Département). La réunion de lancement aura lieu sur Paris dans la deuxième quinzaine de novembre puis se tiendront en 2013 dans les différents départements qui ont soutenu le Concours « La rue ...On partage ! » en 2010/2011 à savoir l'Essonne, la Seine Saint Denis et le Val de Marne. Des rencontres sur les autres départements seront prévus sur l'année 2014.

Une présentation d'une réalisation concernant un site se trouvant dans le département concerné et une discussion sur le sujet retenu comme thème de la séance

Un échange sur les initiatives intéressantes dans la région méritant de figurer en tant que fiche dans l'inventaire régional. Un tour de table sur l'actualité régionale. Un compte rendu sera rédigé par Rue de l'Avenir. Ces éléments seront mis en discussion lors de la première séance de travail afin d'intégrer les suggestions des participants.

- **Les sessions de formation**

Deux sessions sont prévues pour le **premier semestre 2013** :

Une session sur « Le code de la rue pour des villes plus sûres et plus agréables à vivre ».

Cette formation est destinée principalement aux associations de parents d'élèves et aux associations familiales et d'éducation populaire.

Son objectif : Permettre aux responsables des fédérations ou associations familiales, d'éducation populaire ou de parents d'élèves d'avoir les éléments d'information leur permettant :

- de pouvoir impulser localement des actions de sensibilisation sur les principes adoptés par les mesures réglementaires de juillet 2008, de novembre 2010 et de décembre 2010
- d'interpeller les décideurs locaux sur la possibilité d'utiliser les nouvelles mesures pour apaiser la circulation motorisée aux abords des établissements scolaires et donner clairement, sur ces sites, la priorité au public scolaire

Une session « Pour une ville à vivre : la réduction des déplacements individuels motorisés »

Elle s'adresse aux élus, techniciens et responsables associatifs.

Ses objectifs : A partir de la connaissance des différents enjeux (écologiques, sanitaires et en matière de déplacements) liés aux déplacements individuels motorisés en Ile de France elle aura comme premier objectif d'amorcer l'émergence d'une culture partagée plus globale afin d'augmenter l'efficacité de la communication et de l'action associative sur ce champ d'intervention.

Le second objectif sera d'amorcer la réflexion sur la situation rencontrée dans de nombreuses villes de la périphérie parisienne dans lesquelles la pression de la dépendance automobile correspond souvent à des données objectives et qui contrairement aux centres des villes plus importantes n'ont pas pu faire l'objet de politiques volontaristes d'aménagement urbain compte tenu de différentes contraintes en particulier financières.

Les programmes de ces deux sessions sont en cours de montage et seront présentés lors de la première séance de travail en novembre 2012. Elles auront lieu sur Paris.